



**Parti socialiste
suisse**

Theaterplatz 4
3011 Berne

Téléphone 031 329 69 69
Téléfax 031 329 69 70

info@pssuisse.ch
www.pssuisse.ch

Envoi par courriel :

Secretariatbodenundbiotechnologie@bafu.admin.ch

À l'attention du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de l'environnement

Berne, le 25 février 2021

Consultation concernant la modification de la loi sur le génie génétique (prolongation du moratoire sur la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés)

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

Le Parti socialiste suisse (PS Suisse) vous remercie de l'opportunité qui lui est accordée de se prononcer dans le cadre de la consultation concernant l'objet cité en marge.

Contexte

En 2005, le peuple et les cantons décidaient d'introduire une première interdiction temporaire (moratoire) en matière d'autorisation de mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) à des fins agricoles, horticoles ou forestières. Ce moratoire a été reconduit à trois reprises, en 2010, 2013 et 2017.

Ainsi, l'actuel moratoire est valable jusqu'au 31 décembre 2021. Le présent projet vise à adapter l'art. 37a LGG afin que l'échéance du moratoire soit reportée de quatre ans, soit au 31 décembre 2025.

Selon le Conseil fédéral, ce temps supplémentaire doit permettre d'examiner comment répondre aux questions juridiques qui se posent actuellement dans le domaine des nouvelles techniques de modifications génétiques. De même, il s'agira de permettre à la Suisse de prendre en considération les développements opérés dans l'Union européenne.

Appréciation

Le PS Suisse soutient, sur le principe, la modification de loi qui vise la prolongation du moratoire sur la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) pour une période supplémentaire de 4 ans.

Cependant, le PS Suisse reste de l'avis que la prolongation du moratoire tous les 4 ans n'est pas une solution adéquate. Le Groupe socialiste aux Chambres fédérales, en 2016, lors des précédents débats sur cette même loi (16.065), avait défendu l'introduction d'un moratoire illimité. En effet, avec une telle mesure, le Parlement

pourrait réouvrir le débat en fonction de découvertes scientifiques pertinentes amenant des éléments nouveaux et concrets.

Or, aujourd'hui, ce débat est inutilement réouvert tous les 4 ans. Nous restons donc de l'avis qu'un moratoire illimité devrait être introduit. À défaut, nous demandons que la prolongation du moratoire soit d'au moins 8 ans.

Concernant les nouvelles techniques de modifications génétiques (modification ciblée du génome, édition génomique), elles présentent certes des possibilités inédites, mais qui toutefois soulèvent des questions de biosécurité, d'éthique et de société.

C'est pourquoi le PS Suisse salue la clarification concernant le statut des nouvelles techniques de modification génétique, c'est-à-dire leur inclusion dans le moratoire ; cela assure la sécurité juridique nécessaire.

Le PS Suisse est conscient des enjeux et de l'importance de ces nouvelles techniques de modifications génétiques pour la recherche appliquée publique et privée, l'agriculture et le développement de nos hautes écoles. Néanmoins, le principe de précaution doit rester de mise.

Cela est particulièrement important dans le domaine agricole ; il est nécessaire de changer de paradigme et de renforcer considérablement les méthodes traditionnelles de sélection. Par conséquent, un effort important doit être réalisé pour maintenir la diversité du pool génétique naturel. Il faudra également soutenir davantage des approches comme la sélection végétale participative, de sorte que des systèmes de production agroécologique, bio ou IP, puissent obtenir les variétés appropriées. En somme, la priorité doit être mise sur la promotion des systèmes de culture agroécologiques.

C'est pour toutes ces raisons que le PS Suisse plaide – notamment en ce qui concerne les nouvelles techniques de modifications génétiques, mais pas seulement – pour un renforcement et une mise en œuvre systématique de la notion de précaution ainsi que pour une amélioration des évaluations du risque, comme recommandé par la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH)¹.

¹ L'idée de précaution dans le domaine de l'environnement. Exigences éthiques applicables à la réglementation des nouvelles biotechnologies : rapport de la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH), mai 2018.



En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques, nous vous prions de recevoir, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Parti socialiste suisse

Mattea Meyer
Co-présidente

Cédric Wermuth
Co-président

Anna Nuzzo
Secrétaire politique